



ACCUEIL DE LOISIRS RÉSERVATIONS DES MERCREDIS DE NOVEMBRE A DECEMBRE 2018

1 FEUILLE PAR FAMILLE - A DÉPOSER EN MAIRIE

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

☎ fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ☎ portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ☎ travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cochez les réservations choisies pour chaque enfant

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :

NOVEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 07		
MERCREDI 14		
MERCREDI 21		
MERCREDI 28		
DECEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 05		
MERCREDI 12		
MERCREDI 19		
TOTAL		

NOVEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 07		
MERCREDI 14		
MERCREDI 21		
MERCREDI 28		
DECEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 05		
MERCREDI 12		
MERCREDI 19		
TOTAL		

NOVEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 07		
MERCREDI 14		
MERCREDI 21		
MERCREDI 28		
DECEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 05		
MERCREDI 12		
MERCREDI 19		
TOTAL		

Rappel :

Le service scolaire de la mairie facture en fin de mois les prestations correspondant aux réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou les absences signalées 8 jours à l'avance ne seront pas facturées.

Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs et les chèques CESU sont à remettre en mairie avant la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.

- Rappel de l'amplitude d'accueil :
- réservation en journée : matin 7h30 et soir 19h
 - réservation en matinée : matin 7h30 et midi 12h45

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.

Date :

Signature :